



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29

Présents : 20

Absents représentés : 9

Absents non représentés : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 29

Date de convocation : 03 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 03 décembre 2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2024

Délibération n° DEL.2024-12-125

Cession de la parcelle AA 664

Le 10 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GROSJEAN Yoann. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à BAUDOUIN Marie-Christine. DACQUIN Sébastien à PRUDENT Adrien. GAUTRON Marina à LE PAVOUX Éric. GIRARD LEBRUN à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LECLERC Stéphanie à CATON Samuel. LEGER Pauline à MONDON Josiane. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à CERVEAU Frédéric.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° DEL.2024-12-124 du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2024 relative à la désaffectation et au déclassement de la parcelle AA 664,

Vu le courrier de Monsieur RENE Guillaume en date du 7 mai 2024 faisant une offre d'achat pour acquérir le local situé 2, Rue Joliot Curie, parcelle AA 664 pour installer un commerce d'esthétique,

Vu l'avis du domaine de la valeur vénale en date du 29 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 2 décembre 2024,

Considérant que le projet de renouvellement urbain initié par France Loire, Route de Sainte-Solange a pris du retard et la livraison devrait être réalisée en 2028 et non en 2025,

Considérant que les activités installées actuellement Cour du Commandant Charcot recherchent de nouvelles solutions d'implantation,

Considérant que la commune est propriétaire du bâtiment communal situé 2, Rue Joliot Curie, parcelle cadastrée n° AA 664,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de cession de ce bâtiment,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération n° DEL.2024-06-53,
- **ACCEPTE** la proposition d'achat de Monsieur RENE Guillaume pour un montant de 59 000 Euros net vendeur pour le bâtiment situé 2, Rue Joliot Curie, parcelle AA 664 afin d'installer un commerce d'esthétique,
- **PRÉCISE** que les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous les actes (compromis et acte de vente) et tous documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Éric LE PAVOUX



La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 11 décembre 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>